

DATE DE PUBLICATION : 13 septembre 2012

Le directeur général des Études et des Relations internationales

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Études et des Relations internationales le 3 septembre 2012 ;

Vu la délégation de signature donnée par Mme Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 13 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Françoise DRUMETZ, directeur de la Coopération extérieure, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Laurent PAUL, adjoint au directeur de la Coopération extérieure, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Coopération extérieure, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 11 septembre 2012

Marc-Olivier STRAUSS-KAHN